



SEANCE du 19 juin 2020

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - ~~Mr BOLLAND, Blegny~~ - Mr DEWEZ, Dalhem - ~~Mme BONNI, Dison~~ - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr NORI, ff, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt

Excusé(s) : Madame BONNI et Monsieur BELTRAN

Compte tenu de l'amorce du déconfinement lié à la crise sanitaire du COVID19, toutes les mesures d'hygiène et de distanciation sociale ont été respectées.

Monsieur NORI, Bourgmestre de Trooz « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Fabien BELTRAN, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 9 du ROI du Collège de Zone.

Mr NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h05'.

Madame Pascale DELTOUR, comptable spéciale de la zone, est présente pour la présentation des points n°2 et 3.

Communications :

- « BE-Alert » – Information – Couverture zonale
- Etat trésorerie - Versements des dotations communales

1. **Approbation du PV du 29 mai 2020**

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 29 mai 2020.

2. **Compte 2019**

La Comptable spéciale présente son rapport.

Le Conseil arrête les comptes annuels de la Zone pour l'exercice 2019 et approuve le report des crédits et engagements tels que proposés dans le formulaire T3 définitif, 2020 par 90.928 voix sur 100.000 – résultant de l'absence des Bourgmestres des communes de Blegny et Dison.

3. **Budget 2020 – Modification budgétaire N°1 – Services ordinaire et extraordinaire**

La Comptable spéciale présente son rapport.

Le Conseil arrête les modifications budgétaires N°1 ordinaire (total 20.164.331,83 €) et N°1 extraordinaire (total 9.177.981,99 €) du budget 2020 par 90.959 voix sur 100.000 – résultant de l'absence des Bourgmestres des communes de Blegny et Dison,

4. **Modification de la tarification des interventions**

Le Conseil autorise la modification tarifaire et ajoute un forfait de 30€ HTVA pour le remplacement du cylindre en cas d'ouverture de porte pour des urgences avérées ; et ce à partir du 1^{er} juillet.

Ce tarif ne sera pas d'application pour les appels malveillants. Dans ce cas, l'intervention sera facturée au tarif plein : personnel + véhicule.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX,

Président